



Règlement intérieur du SURF CLUB RÉTAIS



Art 1 : ADHESION AU CLUB :

Toute inscription au Surf Club Rétais se fera à partir du formulaire d'inscription ci-joint qui devra être dûment complété par les parents ou le tuteur légal s'il s'agit d'un mineur, ou par la personne intéressée s'il s'agit d'une personne majeure.

Toute personne souhaitant participer aux compétitions internes du Club, ou bénéficier des services, prestations et avantages du Club, devra impérativement, être licenciée au Surf Club Rétais.

Toute personne travaillant ou exerçant des responsabilités (membres du Bureau, moniteurs, personnels) devra être licenciée au Club.

Chaque adhérent devra impérativement fournir les pièces demandées par le secrétariat pour la constitution de son dossier d'adhésion.

Art 2 : ASSURANCES :

Toutes les personnes inscrites au Surf Club Rétais se verront systématiquement délivrer une Licence Fédérale, incluant notamment des garanties en Responsabilité Civile, en Individuelle Accident, Assistance et Recours, dans les modalités décrites dans le contrat ALLIANZ à disposition des parents ou tuteurs légaux.

Les licences pratiquants ou compétitions, offrent des garanties pour la totalité du temps de pratique du surf.

Le Surf Club Rétais peut mettre à disposition des adhérents des formulaires permettant de souscrire des garanties d'assurance complémentaires.

Les parents ou tuteurs légaux peuvent refuser ces garanties d'assurance s'ils estiment être suffisamment couverts par leur propre contrat d'assurance, selon les modalités prévues par la Loi sur le Sport.

Art 3 : RESPONSABILITE du Surf Club Rétais :

Les licenciés seront pris en charge par le Surf Club Rétais et donc sous la responsabilité des éducateurs de celui-ci à partir du début de leurs cours d'enseignement. Ils seront à nouveau sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs après la fin de la prestation concernée.

La responsabilité civile du Surf Club Rétais, concernant ses élèves cesse en dehors de ces heures, dans les délais décrits ci-dessus.

Les parents devront, avant de laisser leur enfant au Surf Club Rétais, s'assurer que la prestation prévue a bien lieu.

Art 4 : ANNULATION DES COURS :

En cas de mauvaises conditions météorologiques (manque de vagues, mer trop forte, pollution, ...) les entrainements qui ne pourront pas être effectués dans le cadre du forfait souscrit avec les stagiaires seront ; soit remplacés par des activités de substitution (technique de déplacements dans l'eau, apprentissage de la rame) ou sinon reportés à une date ultérieure.

Art 5 : TRANSPORT DES LICENCIÉS :

Dans le cadre de ses prestations, le Surf Club Rétais peut être amené à utiliser un véhicule pour le transport des licenciés. Le Surf Club Rétais s'engage à assurer ce transport dans le respect des règles en vigueur :

- Conducteurs titulaires du permis de conduire nécessaire.
- Couverture d'assurance du véhicule.
- Respect du nombre maximum de passagers.
- Véhicule propre et en bon état (révisions obligatoires).

REGLES DE VIE

- Chaque adhérent est tenu de respecter les règles élémentaires de politesse et de bienveillance vis à vis d'autrui, et notamment envers les personnels du Club. Tout manquement à ces règles (abus verbaux, actes de violence...) sera sanctionné par les responsables du Club.
- Tout au long de l'année le Club est fréquenté par de très jeunes enfants, les aînés devront montrer l'exemple par leur comportement exemplaire.
- Toute absence devra être signalée au minimum la veille à midi afin de permettre aux moniteurs de s'adapter.
- Durant l'été, afin d'assurer un bon fonctionnement de l'école ainsi qu'une cohabitation conviviale entre tous, les adhérents du Club devront avoir le souci permanent de donner une image positive du Surf, d'un Club et d'une Ecole de qualité, labellisés par la Fédération Française de Surf.
- Chaque adhérent devra respecter les locaux et les matériels mis à sa disposition par le Club.
- L'introduction et la consommation d'alcool et de substances illicites est interdite dans le club.
- L'accès au bureau est strictement réservé aux membres du bureau et aux moniteurs.
- L'Ecole de Surf permet au Club de fonctionner toute l'année. A ce titre, l'Ecole sera prioritaire pour l'utilisation du matériel du Club en tant qu'outil de travail. (prêt de matériel en saison)
- Chaque adhérent devra, en fin de journée, retirer des locaux les affaires et matériel personnel, afin de faciliter le nettoyage et éviter tout problème éventuel de vols ou de dégradations.

ENGAGEMENTS

Du Surf Club Rétais:

Dans le cadre du forfait choisi, le Surf Club Rétais s'engage à respecter la Charte de qualité du Label « Ecole Française de Surf » en terme de qualité d'accueil, d'enseignement, d'encadrement et de sécurité. Le matériel nécessaire (Combinaison, planches,...) pourra être fourni aux adhérents pendant les heures d'entraînement (Forfait club).

Des adhérents :

En s'inscrivant au Surf Club Rétais, les surfeurs mineurs et leurs parents acceptent les risques liés à la pratique du Surf dans les conditions normales de pratique.

Les parents ou tuteurs légaux des enfants inscrits au Surf Club Rétais, reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement.

Nom : Prénom :

Fait à : Le : .../.../.....

Signature de l'adhérent précédée de la mention « Lu et approuvé » :